



L.P.O. BALATA

INTERNATIONAL NEWS



Crédit de la couverture : classe de 1^{ère} Bac Pro AMA

Charte de Mobilité de l'Enseignement Supérieur et Déclaration de Politique Erasmus du LPO Balata.

Contenu

Le contexte	3
Déclaration	3
Participation à des activités de mobilité	3
Avant la mobilité	3
Pendant la mobilité	4
Après la mobilité	4
Participation à des projets de Coopération Européenne et Internationale	5
Fins de mise en œuvre et de suivi	5
Déclaration de Politique Erasmus : stratégie de l'établissement	5
Stratégie internationale du LPO Balata	5
Objectifs de mobilités	6
Objectifs par rapport à l'Espace Européen de l'Éducation pour les étudiants	6
Objectifs par rapport à l'Espace Européen de l'Éducation pour les personnels	6
La mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale	6
Partenariats	6
Organisation interne	7
Impacts attendus	7
Mise en œuvre des principes fondamentaux	7
Attribution des crédits ECTS	7
Promotion de la carte d'étudiant européenne	7
Autres mises en œuvre à promouvoir	8
Pendant la mobilité	8
Modalités de mentorat et de soutien	8
Soutien linguistique pour les étudiants entrants.....	8
Après la mobilité	8
Reconnaissance des crédits obtenus	9
Pour les personnels	9
Participation à des projets de coopération européenne et internationale	9
Visibilité des actions	9
Annexes	10
Pays partenaires possibles	10
Définitions	12
Mobilité au départ de pays participant au programme Erasmus+ et à destination de pays partenaires	12
Inclusion et diversité dans la mobilité de l'enseignement supérieur	12
Développement durable et pratiques écoresponsables dans la mobilité de l'enseignement supérieur	12
Passage au numérique et éducation et compétences numériques dans le cadre de la mobilité de l'enseignement supérieur	13
Mobilité des étudiants	13
Mobilité hybride	14
Mobilité du personnel	14
Programmes intensif hybrides	15

Le contexte

Le LPO Balata est désormais *charté* par la Commission Européenne pour l'Enseignement Supérieur, pour la période 2021-2027.

Cette charte engage l'établissement dans plusieurs actions pour lesquels il s'est engagé et est tenu de respecter.

La déclaration de politique Erasmus reflète nos intentions de mise en œuvre Erasmus+ après attribution de la charte ECHE.

Déclaration

L'établissement s'engage à :

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits – ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre des priorités du programme :
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

Participation à des activités de mobilité

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.

- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.
- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants ou sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants ou sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal à la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité

mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.

- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

Participation à des projets de Coopération Européenne et Internationale

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.
- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

Fins de mise en œuvre et de suivi

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les « lignes directrices ECHE » et « l'auto-évaluation ECHE » pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Déclaration de Politique Erasmus : stratégie de l'établissement

Stratégie internationale du LPO Balata

Objectifs de mobilités

- Favoriser parmi les jeunes et le personnel éducatif la connaissance et la meilleure compréhension de la diversité des cultures et des langues.
- Aider les étudiants à acquérir les qualifications et les compétences nécessaires à leur développement personnel, à leur future activité professionnelle et à une citoyenneté européenne active.
- Construire un réseau de partenaires européens pour monter ensemble des projets pédagogiques, organiser des échanges.
- Ouvrir à l'interculturalité.
- Développer les compétences et aptitudes linguistiques.
- Faciliter l'échange de bonnes pratiques pédagogiques et le développement conjoint des contenus.

Objectifs par rapport à l'Espace Européen de l'Éducation pour les étudiants

- Enrichir les pratiques professionnelles et ainsi améliorer l'employabilité
- Développer l'adaptabilité aux évolutions des métiers
- Développer les compétences linguistiques et interculturelles
- Améliorer les comportements professionnels à travers l'acquisition et / ou le renforcement de compétences transversales notamment l'estime de soi et la motivation

Le développement des compétences génériques, transversales et linguistiques des étudiants dans le cadre de stages à l'international, a pour ambition de faciliter la poursuite d'études post BTS et permettre ainsi l'accès à un niveau de qualification supérieur des étudiants.

L'encouragement à la poursuite d'études supérieures des élèves et étudiants issus de la filière professionnelle a pour optique de développer le niveau de qualification en accord avec les priorités de l'agenda révisé de l'UE.

Objectifs par rapport à l'Espace Européen de l'Éducation pour les personnels

Les mobilités à des fins de formations aux personnels / cadres ont pour finalité de :

- Développer l'expertise des personnels enseignants pour qu'ils puissent dispenser un enseignement pertinent et de qualité en phase avec les attentes du marché de l'emploi
- Internationaliser les enseignements en développant / renforçant les compétences linguistiques et interculturelles des personnels / cadres
- Faciliter l'échange de bonnes pratiques et le développement conjoint de contenus

La mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale

L'établissement répondra régulièrement à des appels à projets afin de financer les stages des étudiants de BTS et les mobilités à des fins de formation des personnels et cadres.

L'établissement organisera des mobilités sortantes et entrantes des personnels / cadres en accueillant des enseignants européens dans ses murs ou dans les entreprises partenaires.

Partenariats

Les projets d'échanges scolaires et projets eTwinning aideront à élargir le nombre de mobilités offertes en augmentant le nombre de partenaires et en variant leur origine géographique.

La sélection des partenaires reposera sur :

- Le champ professionnel
- Les langues enseignées au lycée
- La localisation dans les pays porteurs en termes d'activités économiques et innovations pédagogiques

Organisation interne

Un groupe de travail permet d'organiser administrativement et logistiquement les mobilités d'élèves, personnels et cadres. Il est piloté par l'un des proviseurs adjoint sous l'autorité du chef d'établissement et composé de 6 personnels / cadres dont le gestionnaire, l'ERAIE, le DDFPT, etc.

Ce groupe de travail a pour mission de :

- Rechercher et sélectionner des établissements partenaires puis la formalisation des accords ;
- Sélectionner des étudiants candidats en respectant les principes d'équité, de transparence et de non-discrimination, en adéquation avec les principes du programme Erasmus+ et de la charte ;
- Organiser et animer les sessions de préparation à la mobilité des étudiants ;
- Préparer les étudiants à la mobilité ;
- Suivre et évaluer les mobilités

Impacts attendus

En offrant aux étudiants, personnels et cadres l'opportunité de bénéficier de mobilités de stages et de mobilités à des fins de formations en Europe, nous visons les impacts suivants :

- Augmenter les niveaux de qualification
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur

Nous attendons de la mobilité des personnels qu'elle enrichisse les pratiques pédagogiques qu'elle dynamise et fédère les équipes par la :

- Promotion de la mobilité et la coopération transnationale
- Communication à destination des établissements de l'académie

Mise en œuvre des principes fondamentaux

Attribution des crédits ECTS

Les crédits ECTS doivent être répartis par l'équipe pédagogique en N-1 entre les cours suivis au lycée et les stages réalisés à l'étranger. Une attestation sera ensuite délivrée à chaque étudiant.

Promotion de la carte d'étudiant européenne

Une réunion d'information sera organisée pour les étudiants en début d'année pour leur expliquer le concept de la carte d'étudiant européenne et son intérêt dans le programme Erasmus+.

Des créneaux réguliers seront consacrés aux travaux d'initiative Européenne afin qu'ils aient l'opportunité d'explorer les programmes à leur disposition et de profiter des formation et mobilités virtuelle et autres.

Les éléments clés du calendrier sont les suivants :

1. Gestion de l'accord interinstitutionnel et le module de gestion des contrats pédagogiques (études et stages)
2. Gestion de la sélection et de l'affectation des étudiants en mobilité Erasmus ; Agence Erasmus+ France / Éducation Formation
3. Module de gestion des relevés de notes
4. Génération de l'identifiant unique européen pour l'étudiant et d'un numéro européen de carte qui seront déployées

Autres mises en œuvre à promouvoir

- Pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus+ : exemple du projet de végétalisation.
- Engagement civique et la citoyenneté active avant, pendant et après la mobilité : exemple des ateliers sur les pauses méridiennes, offres de rencontres, de partages, de développement et d'échanges.
- Reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur : par la mise en ligne sur le site internet du lycée.
- Approbation et suivi des accords interinstitutionnels pour la mobilité des études et de l'enseignement :
 - Pour les étudiants : convention signée en l'établissement, l'étudiant en mobilité, le partenaire de la mobilité et l'entreprise d'accueil. La convention comprendra les modalités de la mobilité (dates, durée, objectifs, suivi, évaluation, etc.), ainsi que les attentes pédagogiques qui seront mises au point par l'équipe pédagogique.
 - Pour les personnels : principes similaires à ceux des étudiants
- Politique linguistique : inscription à la certification Cambridge English Certificate (CEC) et / ou certification de langue Linguaskill. Des préparations sur site seront intégrées dans les horaires dédiées en sus de l'horaire normal et comprendront les aspects culturels et économique en plus de renforcement linguistique.

Pendant la mobilité

Modalités de mentorat et de soutien

Chaque étudiant reçoit le soutien d'un professeur référent qu'il peut contacter par mail ou par téléphone.

Soutien linguistique pour les étudiants entrants

Il est prévu une évaluation linguistique en début d'année et des modules complémentaires allant de 1 à 2 heures hebdomadaires en fonction des créneaux disponibles. Il est aussi envisagé de les inscrire sur une plateforme en ligne (encore à déterminer) à laquelle ils pourront accéder en autonomie avec un suivi à distance : principe du « blended-learning ».

Après la mobilité

Reconnaissance des crédits obtenus

L'évaluation de l'étudiant se fera à l'aide :

- D'un livret de stage complété par le tuteur en entreprise (en français et dans la langue du pays)
- De l'Europass
- D'un certificat de stage

Le niveau de langue sera évalué par le test de langue avant et après la mobilité.

L'étudiant devra ensuite rédiger un rapport de stage. Il devra également présenter son expérience aux étudiants susceptibles de bénéficier d'une mobilité l'année suivante.

Pour les personnels

La politique d'ouverture à l'international de l'établissement justifie la volonté de la part de la direction d'encourager les personnels à participer aux actions permettant d'améliorer leurs compétences.

Participation à des projets de coopération européenne et internationale

L'établissement cherchera des partenaires dans divers pays Européens ou non afin de faciliter les échanges. Il facilitera également les mobilités des étudiants et des personnels volontaires en direction de nos partenaires mais également provenant de nos partenaires.

Visibilité des actions

Le LPO Balata s'engage à fournir des informations sur cette charte en utilisant toutes les ressources disponibles à la communauté au sens large.

Lien Web : <https://lp-des-metiers-du-batiment.eta.ac-guyane.fr>

Annexes

Pays partenaires possibles

Pays participant au programme

Les pays suivants peuvent participer pleinement à toutes les actions du Programme Erasmus+:

États membres de l'Union européenne (UE) ¹⁵			
Belgique	Grèce	Lituanie	Portugal
Bulgarie	Espagne	Luxembourg	Roumanie
Tchéquie	France	Hongrie	Slovénie
Danemark	Croatie	Malte	Slovaquie
Allemagne	Italie	Pays-Bas	Finlande
Estonie	Chypre	Autriche	Suède
Irlande	Lettonie	Pologne	

Pays tiers participant au programme ¹⁶		
Macédoine du Nord	Islande	Norvège
Serbie	Liechtenstein	Turquie

Les pays partenaires ci-dessous sont regroupés selon les instruments financiers de l'action extérieure de l'UE.

Balkans occidentaux (région 1)	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo ¹⁷ , Monténégro
Pays du partenariat oriental (région 2)	Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, territoire de l'Ukraine tel que reconnu par le droit international
Pays du sud de la Méditerranée (région 3)¹⁸	Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine ¹⁹ , Syrie, Tunisie

Fédération de Russie (région 4)	Territoire de la Russie tel que reconnu par le droit international
Région 5²⁰	Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin
Région 6²¹ Asie	Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam
Région 7²² Asie centrale	Kazakhstan, Kirghizstan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan
Région 8²³ Amérique latine	Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Venezuela
Région 9²⁴	Iran, Iraq, Yémen
Région 10²⁵	Afrique du Sud
Région 11 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)	Angola, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cabo Verde, Comores, Congo, Cook (Îles), Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Marshall (Îles), Maurice, Mauritanie, Micronésie (États fédérés de), Mozambique, Namibie, Nauru, Niger, Nigeria, Niue, Ouganda, Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République de Guinée, République démocratique du Congo, République dominicaine, Rwanda, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Salomon (Îles), Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Suriname, Tanzanie, Tchad, Timor-Oriental (République démocratique du),
	Tanzanie, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe
Région 12²⁶ Pays industrialisés: pays issus de la coopération du Golfe	Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar
Région 13²⁷ Autres pays industrialisés	Australie, Brunei, Canada, Chili, (République de) Corée, États-Unis d'Amérique, Hong Kong, Japon, Macao, Nouvelle-Zélande, Singapour, Taïwan et Uruguay
Région 14²⁸	Îles Féroé, Suisse, Royaume-Uni

Définitions¹

Mobilité au départ de pays participant au programme Erasmus+ et à destination de pays partenaires

Jusqu'à 20 % des fonds alloués à chaque projet de mobilité peuvent servir à financer la mobilité sortante des étudiants et du personnel des établissements d'enseignement supérieur établis dans des pays participant au programme vers n'importe quel pays partenaire du monde (régions 1 à 14). Ces possibilités sont destinées à encourager les organisations des pays participant au programme à mettre en place des activités de mobilité sortante avec plusieurs pays partenaires et devraient avoir la portée géographique la plus large possible.

Inclusion et diversité dans la mobilité de l'enseignement supérieur

Pour faciliter au maximum l'accès à la mobilité des étudiants et du personnel, conformément aux principes de la charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE), les établissements d'enseignement supérieur doivent veiller à garantir des chances et un accès égaux et équitables pour les participants actuels et potentiels issus de différents milieux. Ils doivent donc inclure les participants ayant moins d'opportunités, tels que les participants souffrant d'un problème physique, mental ou lié à la santé, les étudiants qui ont des enfants, les étudiants qui travaillent ou qui sont des athlètes professionnels, et les étudiants engagés dans l'une des filières d'études sous-représentées dans les projets de mobilité. Pour respecter ce principe, il est essentiel de définir des procédures de sélection internes qui tiennent compte des dimensions d'équité et d'inclusion et qui évaluent le mérite et la motivation des candidats de façon globale. De plus, les établissements d'enseignement supérieur sont encouragés à mettre en place des possibilités de mobilité intégrées, par exemple en prévoyant des «fenêtres de mobilité» dans leurs programmes d'études, afin de favoriser la participation des étudiants des différentes filières d'études. À cet égard, la mobilité hybride peut contribuer à proposer des possibilités supplémentaires potentiellement plus adaptées à certaines personnes ou à certains groupes d'étudiants. Dans ce contexte, la présence d'agents chargés des questions d'inclusion au sein des établissements d'enseignement supérieur aide à aborder les problèmes d'inclusion et de diversité. Ces agents chargés des questions d'inclusion peuvent, par exemple, mener des actions de sensibilisation, élaborer des stratégies de communication et de sensibilisation, veiller à ce que les participants bénéficient d'un soutien adéquat tout au long de leur expérience de mobilité, en collaboration avec des collègues compétents, et faciliter la coopération entre les membres du personnel de l'établissement possédant une expertise dans le domaine de l'inclusion et de la diversité.

Développement durable et pratiques écoresponsables dans la mobilité de l'enseignement supérieur

Conformément aux principes de l'ECHE, les établissements d'enseignement supérieur doivent promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme. Il s'agit de promouvoir l'utilisation de moyens de transport durables aux fins de la mobilité, de prendre des mesures concrètes pour organiser les événements, les conférences et les rencontres en lien avec la mobilité Erasmus+ de façon plus écologique, et de remplacer les procédures administratives sur support papier par des procédures numériques (conformément aux normes de l'initiative relative à la carte d'étudiant européenne). Les établissements d'enseignement supérieur devraient également sensibiliser tous les participants aux diverses mesures qu'ils peuvent prendre pendant leur séjour à l'étranger pour réduire l'empreinte carbone et l'empreinte environnementale de leurs activités de mobilité, et mesurer les progrès accomplis sur la voie vers des activités de mobilité des étudiants et du personnel plus durables.

¹ Extraits du guide du programme Erasmus+ 2021

Passage au numérique et éducation et compétences numériques dans le cadre de la mobilité de l'enseignement supérieur

Conformément aux principes de l'ECHE, les établissements d'enseignement supérieur devraient mettre en place une gestion numérique de la mobilité des étudiants en respectant les normes techniques de l'initiative relative à la carte d'étudiant européenne. En d'autres termes, les établissements d'enseignement supérieur qui participent au programme devront se connecter au réseau «Erasmus without Paper» pour échanger des données de mobilité et gérer les contrats pédagogiques en ligne et les accords interinstitutionnels numériques dès que ces fonctionnalités seront opérationnelles pour les différentes activités de mobilité organisées entre les pays participant au programme ainsi qu'au départ de ces pays et à destination des pays partenaires. Les établissements d'enseignement supérieur peuvent exploiter leurs fonds de contribution à l'organisation du projet pour mettre en place cette gestion numérique de la mobilité. Ils devraient promouvoir la mobilité hybride – c'est-à-dire une activité de mobilité physique combinée à une composante virtuelle – en leur sein afin de proposer des formules de mobilité plus souples et d'améliorer davantage les acquis d'apprentissage et les effets de la mobilité physique. Les établissements d'enseignement supérieur doivent veiller à la qualité des activités de mobilité hybride et à la reconnaissance formelle de la participation à de telles activités, y compris de la composante virtuelle. Ces établissements devraient aussi attirer l'attention de leurs étudiants et des membres de leur personnel sur les possibilités offertes par le programme pour acquérir et perfectionner les compétences numériques pertinentes dans les différents domaines d'études, comme le programme de stages en matière d'accès au numérique «Digital Opportunity traineeships», qui permet aux étudiants et aux jeunes diplômés d'acquérir ou d'améliorer des compétences numériques³¹. Les membres du personnel enseignant et administratif peuvent également bénéficier de formations de renforcement des compétences numériques en vue d'acquérir les compétences numériques nécessaires pour pouvoir utiliser les technologies numériques en cours et assurer le passage au numérique des processus administratifs.

Mobilité des étudiants

Les activités de mobilité des étudiants peuvent être entreprises au départ de n'importe quel pays participant au programme et à destination de n'importe quel pays participant au programme ou pays partenaire, et dans n'importe quelle filière et n'importe quel cycle d'études (cycle court, licence, master ou doctorat). Pour garantir des activités de mobilité de haute qualité dont les étudiants pourront retirer le plus de bénéfices possible, l'activité doit être compatible avec les besoins des étudiants en matière d'apprentissage et de développement personnel liés à leur cursus.

Les étudiants peuvent mener les activités décrites ci-dessous:

- une **période d'études** à l'étranger dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire. Cette période d'études à l'étranger doit faire partie intégrante du programme d'études suivi par l'étudiant en vue de l'obtention d'un diplôme de n'importe quel cycle d'études. Une période d'études à l'étranger peut également inclure une période de stage. Ce genre de séjour hybride crée des synergies entre les expériences académique et professionnelle à l'étranger;
- un **stage** à l'étranger dans une entreprise, un institut de recherche, un laboratoire, une organisation ou tout autre lieu de travail pertinent. Les stages à l'étranger permettent de bénéficier d'un soutien s'ils sont effectués pendant les études, indépendamment du cycle d'études concerné, ainsi que par des jeunes diplômés. Il en va de même pour les périodes d'assistantat dans l'enseignement effectuées par des enseignants en cours de formation, ainsi que pour les périodes d'assistantat dans le domaine de la recherche effectuées par des étudiants et des doctorants dans tout centre de recherche pertinent. Pour intensifier davantage les synergies avec Horizon Europe, ces activités de mobilité peuvent aussi s'inscrire dans le cadre de projets de recherche financés par Horizon Europe, dans le plein respect du principe interdisant le double financement d'activités par l'UE. Il convient d'intégrer le plus souvent possible les stages au programme d'études de l'étudiant.

Mobilité hybride

- **Mobilité hybride**

Toute période d'études ou de stage à l'étranger de toute durée, y compris la mobilité doctorale, peut prendre la forme d'une activité de **mobilité hybride**. La mobilité hybride désigne une mobilité physique combinée à une composante virtuelle facilitant l'apprentissage collaboratif en ligne fondé sur l'échange et le travail en équipe. Cette composante virtuelle peut par exemple amener des apprenants de différents pays et de différentes filières d'études à se réunir en ligne pour y suivre des cours ou œuvrer collectivement et simultanément à l'accomplissement de tâches qui sont reconnues comme faisant partie de leur programme d'études.

Chaque étudiant peut également entreprendre une activité de mobilité hybride en participant à un **programme intensif hybride**.

En outre, les étudiants (cycle court, licence ou master) qui ne sont pas en mesure de participer à une activité de mobilité physique de longue durée pour suivre des études ou effectuer un stage, par exemple, en raison de leur filière d'études ou parce qu'ils ont moins de possibilités de participation, pourront entreprendre une activité de mobilité physique de courte durée en la combinant avec une composante virtuelle obligatoire.

Mobilité du personnel

Les activités de mobilité du personnel peuvent être entreprises au départ de n'importe quel pays participant au programme et à destination de n'importe quel pays participant au programme ou pays partenaire. Pour garantir des activités de mobilité de haute qualité dont les participants pourront retirer le plus de bénéfices possible, l'activité doit être liée au développement professionnel du personnel concerné et répondre aux besoins de ce personnel en matière d'apprentissage et de développement personnel.

Le personnel peut mener n'importe laquelle des activités décrites ci-dessous:

- une **période d'enseignement** à l'étranger dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire. La période d'enseignement à l'étranger permet à tout membre du personnel enseignant d'un établissement d'enseignement supérieur ou du personnel d'une entreprise d'exercer des fonctions d'enseignement au sein d'un établissement d'enseignement supérieur partenaire situé à l'étranger. La mobilité du personnel à des fins d'enseignement peut se faire dans n'importe quelle filière d'études;
- une **période de formation** à l'étranger dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire, une entreprise ou tout autre lieu de travail pertinent. La période de formation à l'étranger permet à tout membre du personnel d'un établissement d'enseignement supérieur de prendre part à une activité de formation à l'étranger qui présente un intérêt pour le travail quotidien du participant au sein de son établissement d'enseignement supérieur. Cette expérience peut prendre la forme de sessions de formation ou de périodes d'observation en situation de travail.

Une période de mobilité du personnel à l'étranger peut associer activités d'enseignement et activités de formation. Toute période d'enseignement ou de formation à l'étranger peut prendre la forme d'une activité de **mobilité hybride**.

Programmes intensifs hybrides

Programmes intensifs hybrides

Il s'agit de programmes courts et intensifs qui utilisent des méthodes d'apprentissage et d'enseignement innovantes, comme la coopération en ligne. Ces programmes peuvent comporter des sessions d'apprentissage axées sur la résolution de problèmes, dans le cadre desquelles des équipes transnationales et transdisciplinaires collaborent pour remédier à des problèmes tels que les défis liés aux objectifs de développement durable des Nations unies ou d'autres défis sociétaux recensés par des régions, des villes ou des entreprises, par exemple. Ils devraient offrir une valeur ajoutée par rapport aux cours ou aux formations déjà proposés par les établissements d'enseignement supérieur participants et ils peuvent être pluriannuels. En proposant des formules de mobilité nouvelles et plus flexibles qui combinent la mobilité physique avec une composante virtuelle, les programmes intensifs hybrides ciblent les étudiants de tous types, de tous horizons, de tous domaines d'études et de tous cycles.

Des groupes d'établissements d'enseignement supérieur auront la possibilité d'organiser des programmes intensifs hybrides courts à des fins d'apprentissage, d'enseignement et de formation pour les étudiants et le personnel. Dans le cadre de ces programmes intensifs hybrides, des groupes d'étudiants ou de membres du personnel entreprendront un séjour de mobilité physique de courte durée à l'étranger combiné avec une composante virtuelle obligatoire facilitant l'apprentissage collaboratif en ligne fondé sur l'échange et le travail en équipe. Cette composante virtuelle doit amener les apprenants à se réunir en ligne pour œuvrer collectivement et simultanément à l'accomplissement de tâches spécifiques qui sont intégrées dans le programme intensif hybride concerné et comptabilisées dans les acquis d'apprentissage globaux.

En outre, les programmes intensifs hybrides peuvent être ouverts aux étudiants et aux membres du personnel d'établissements d'enseignement supérieur extérieurs au partenariat. Les programmes intensifs hybrides renforcent la capacité à concevoir et à mettre en place des pratiques innovantes en matière d'enseignement et d'apprentissage dans les EES participants.